

Charte Conseil des jeunes

aveyron.fr

12

Mandature 2019-2021

J'ai été élu(e) Conseiller départemental junior de l'Aveyron. Ce mandat me confère des droits, mais aussi des devoirs. Je m'appliquerai à les honorer, dans le respect des règles de fonctionnement du Conseil départemental des jeunes et pour le bien de tous.

Je m'engage à être :

UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL JUNIOR OUVERT AUX AUTRES

- à être attentif et à l'écoute des préoccupations de tous les élèves de mon collège, exprimer leurs idées même si elles sont différentes des miennes,
- et à faire appel, chaque fois que j'en éprouve le besoin, à l'aide et aux conseils des personnes de l'équipe d'animation du Conseil départemental des jeunes, de mon chef d'établissement, et de mon référent adulte du collège.



UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL JUNIOR AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

Je décide ainsi de :

- Connaître et respecter les institutions républicaines et leur fonctionnement,
- Comprendre la démocratie locale et la citoyenneté pour mieux la vivre et pour mieux la faire partager.
- M'intéresser à la vie publique, à celle de mon collège, de mon département, de mon pays, de l'Europe.

UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL JUNIOR RESPONSABLE DE SES ACTES

Dans mon action au sein du Conseil départemental des jeunes, j'ai un comportement exemplaire, je dois ainsi :

- Représenter mon collège et en être le porte-parole,
- Respecter le règlement intérieur du collège et du Conseil départemental des jeunes,
- Etre présent aux séances plénières et aux réunions du Conseil départemental des jeunes tout au long de mon mandat et prévenir en cas d'absence,
- Concrétiser mes idées et aider les idées des autres à se réaliser,
- Contribuer activement à la réussite de l'action collective des Conseillers départementaux juniors par ma réflexion et mon travail.

Dans mon action au sein de mon collège, je dois :

- Informer le Conseil de la vie collégienne et les autres collégiens de l'action du Conseil départemental des jeunes et les y associer,
- Proposer, le cas échéant, dans mon collège, les actions concrètes en rapport avec les projets décidés dans le cadre du Conseil départemental des jeunes.

Le Chef d'établissement, le correspondant adulte de mon collège, ont également pris connaissance de la charte.